

DELIBERATION N° 95/74 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE AU PROJET DE CREATION
DU PARC NATIONAL MARIN DE CORSE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 1995

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze, et le onze septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Jean-Marc BALESÌ, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

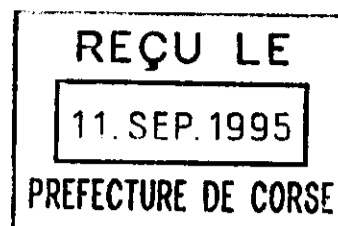
M. Henri ANTONA à M. Jean-Marc BALESÌ
M. Vincent AVOGARI de GENTILI à M. François MOSCONI
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul-Donat POLI
M. Edouard CUTTOLI à M. Pierre-Timothée PIERI
M. Antoine GAMBINI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Emile MOCCHI à M. Jean JALPI
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
M. Pierre POGGIOLI à M. Joseph SISTI

... / ...

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI,
Dominique BURESI, Michel MORETTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy
TALAMONI, Alphonse TAMBURINI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE



- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la commission de l'Environnement présenté par Mme VIDAILLET-PERETTI

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

EMET un avis favorable sur le principe de la création du parc national marin envisagé sur la côte occidentale de l'île dont elle souhaite qu'il soit dénommé : "parc national marin de Corse" et sur la poursuite du processus d'étude.

... / ..

ARTICLE 2 :

PREND ACTE de ce qu'elle sera saisie une seconde fois, au moment de l'enquête publique, sur le projet définitif.

ARTICLE 3 :


La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 11 septembre 1995

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

